

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCOQUARTIER DE LA POINTE-AUX-LIÈVRES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET – NATURE DES TRAVAUX ET SERVICES
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1.** Le projet consiste en la mise en œuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres situé sur le territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres en vue de la réalisation d'espaces et d'équipements, de la construction et la modification d'infrastructures publiques ainsi que de l'enfouissement et de la rationalisation de réseaux d'utilités publiques dans le secteur de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres. Ces interventions peuvent nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes, ainsi que divers ouvrages connexes.
- 3.** Les services professionnels et techniques requis portent sur la planification, la conception, l'élaboration de plans et devis, la modélisation de concepts en 2 ou en 3D ou toute autre activité en lien avec la gestion et la promotion du projet.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, de l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi que des travaux et frais décrits aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 10 000 000 \$.

TOTAL : 10 000 000 \$

Annexe préparée le 21 juillet 2022 par :

Sylvie Anne Garceau
Conseillère en gestion financière
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement